



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par : BERDOY Anne
Téléphone :
Mél : anne.berdoy@culture.gouv.fr

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

DDT des Hautes-Pyrénées

Objet : Réception d'un dossier d'aménagement
Références : RD 216 / rue de las Carreres LANNE Hautes-Pyrénées
PC 065257 26 00003
Livre V du code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement mentionné en référence afin qu'il soit procédé à l'évaluation de son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que soit déterminé, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive à mettre en œuvre.

Il en est accusé réception à la date du 12/03/2026.

Après examen du dossier, je vous informe qu'en l'état actuel des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

Ce dossier ne donnera donc lieu à aucune prescription d'archéologie préventive (sauf nouvelle instruction d'une demande au titre de l'autorisation délivrée par le service instructeur).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

À Montpellier
Pour le préfet de la région Occitanie et par
délégation
Le Directeur régional des affaires
culturelles
et par subdélégation

Régis ISSENMANN
Le conservateur régional de l'archéologie

Copie au demandeur :
CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES représenté(e) par Monsieur DUBLE Christian
boulevard Maréchal de LATTRE de TASSIGNY
BP 650
65000 TARBES CEDEX 9